

Étairnhus

Infos

n°45

JANVIER 2024

EDITO

du Maire

Chères Stainhusiennes, chers Stainhusiens,

Je suis heureux de vous faire découvrir le n°45 d'Étainhus Infos. Alors que nous venons de célébrer Noël et la nouvelle année, il est difficile de ne pas penser à la gravité des conflits qui secouent notre monde, notamment entre Israéliens et terroristes du Hamas mais aussi entre Russes et Ukrainiens. Nos pensées vont tout particulièrement aux otages et aux victimes de ces conflits déchirants ainsi qu'à leurs familles qui subissent des souffrances indicibles.

2023

Les travaux de réalisation de la sente piétonne sont terminés. Cette réalisation permet de sécuriser les déplacements de nos enfants, notamment pour rejoindre les équipements sportifs. J'espère que vous nous pardonnerez la gêne occasionnée.

2024

Sera l'année du recensement pour notre commune. Au dernier comptage nous étions 1 238 habitants. Qu'en sera-t-il cette année ?

Sera une année d'élections européennes. Accomplissons notre devoir. Nous avons la chance de pouvoir nous exprimer. Sera l'année de la maçonnerie pour notre église qui en a bien besoin.

Verra le lancement du projet d'agrandissement de l'école.

Sera l'année du respect du bien vivre ensemble. Je remercie tous ceux qui ont déjà participé à l'effort commun.

Merci à tous de tailler vos haies et arbres en bordure de voies publiques (c'est une question de sécurité) et d'entretenir le trottoir devant vos propriétés (politique de non-artificialisation des sols).

Je remercie tous les acteurs de la vie municipale (adjoints, conseillers, secrétaires et associations).

Dans l'attente de vous retrouver le 19 janvier 2024 à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2024.

Votre maire, Rémi MALO



VŒUX DU MAIRE

2024

VENDREDI 19 JANVIER

18h30 à la salle des fêtes

AGENDA 2024

Janvier - Février

- 18 janv - 17 fev : Recensement de la population
- 19/01 : Vœux du Maire



Avril 2024

- 13/04 : Foulées scolaires
- 28/04 : Repas des aînés

Mai 2024

- 8/05 : Cérémonie du 8 mai
- Printemps de l'environnement (ramassage des déchets en partenariat avec l'école)
- Représentation de l'orchestre à l'école au SIROCO



Juin 2024 :

- 9/06 : Elections européennes
- Kermesse de l'école

Elections européennes - 9 juin 2024

Les élections européennes de 2024 en France auront lieu le dimanche 9 juin 2024 en vue d'élire les 81 eurodéputés représentant la France au Parlement européen. L'élection aura lieu au suffrage universel direct à un tour et à la représentation proportionnelle.

Si vous êtes absent(e) dimanche 9 juin 2024, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place : c'est le vote par procuration. L'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration établie en France.



Pour établir une procuration : 3 étapes à effectuer

1. Effectuez votre demande de procuration sur **www.maprocuration.gouv.fr** en indiquant la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place et en précisant pour quelle élection ou quelle période vous souhaitez donner procuration. Dès que vous avez validé votre demande, vous recevez par courriel une **référence à 6 caractères**.

2. Muni de cette référence de dossier et d'une pièce d'identité, vous vous rendez dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, quel que soit son lieu. La validation de votre dossier par l'officier de police judiciaire ou l'agent de police judiciaire déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription.

3. Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

À noter : lors de votre démarche, vous n'avez pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur que vous désignez pour voter à votre place. Vous n'avez pas non plus à fournir de justificatif sur le motif de votre procuration. En effet, depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de vous rendre au bureau de vote.

À savoir : Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à votre domicile ou dans l'établissement spécialisé où vous êtes (Éhpad, hôpital, ...) pour y vérifier votre identité. Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

RETOUR EN 2023

La tempête CIARAN à Étainhus



La tempête CIARAN a soufflé fort sur la Seine-Maritime jeudi 2 novembre 2023. La commune d'Étainhus n'a pas été épargnée : la serre d'un maraîcher s'est envolée, des arbres se sont couchés, quelques toitures ont été partiellement endommagées dont celle de l'église, une coupure d'électricité de quelques heures a été déplorée. Par ailleurs, aucun train n'a circulé jeudi 2 novembre. Après les vents violents, des pluies diluviennes se sont abattues sans qu'aucune inondation n'ait été à déplorer sur la commune.



Quelques conseils avant le commencement d'une tempête :

A L'INTÉRIEUR

Débranchez vos appareils électriques, fermez vos portes, fenêtres et volets ; vérifiez qu'en cas de fortes pluies, il n'y a pas de risque d'inondation de votre sous-sol, garage, cave ou du rez-de-chaussée. Si c'est déjà arrivé, montez à l'étage tout ce qui est fragile ainsi que vos papiers importants.

INFORMEZ-VOUS !

En cas d'avis de tempête, Météo France émet des alertes et des bulletins de veille qui sont diffusés par tous les médias ; il est essentiel de vous tenir informés des mises à jour régulières, pour anticiper les événements. Vous pouvez consulter les cartes de vigilance sur le site www.meteo.fr ou par téléphone au 32 50 (0.34€/min)

À L'EXTÉRIEUR

Fixez ou rentrez à l'abri tout ce qui peut être facilement emporté par le vent et qui pourrait blesser quelqu'un (mobiliers de jardin, pots de fleurs, trampolines, ...), vérifiez que vos barrières et grillages sont bien fixés, et que vos chéneaux et gouttières sont propres, rentrez votre voiture au garage, reportez vos déplacements et mettez vos animaux à l'abri.

PROPRIETAIRES

En cours d'année, élaguez vos arbres et haies qui risquent de menacer votre habitation, vos véhicules ou ceux de vos voisins. S'ils venaient à tomber votre responsabilité peut être engagée.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de l'Armistice s'est tenue le samedi 11 novembre 2023 devant le monument aux morts de la commune. Le maire Rémi MALO, entouré de ses élus, du porte drapeau, de Monsieur FERRAND et de nombreux stainhusiens dont des enfants, a rendu hommage aux soldats morts pour la France. À la suite de son discours eut lieu une minute de silence et le chant de la Marseillaise.



Les enfants présents ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts du village afin de respecter la mémoire des soldats disparus lors de la Première Guerre mondiale.

Un vin d'honneur, servi à la salle des fêtes, a clôturé cet événement.

Remise des diplômes du travail

Dimanche 26 novembre 2023 à 10h30, Monsieur MALO, maire, entouré de ses conseillers municipaux a remis la médaille d'honneur du travail à quatre stainhusiens et une stainhusienne, ainsi qu'à deux agents communaux à l'issue d'un discours de bienvenue.

Les médaillés, entourés de leurs familles, amis et élus, se sont retrouvés ensuite pour partager un moment de convivialité.

Ont reçu le diplôme de la médaille d'honneur du travail :

Monsieur Franck BENARD (argent) ; Monsieur Jean-Yves DELAMARE (vermeil) ; Monsieur Jérôme GRANCHER (or) ; Madame Patricia LECOQ (or) et Monsieur Jérôme FERRAND (or)



Ont reçu le diplôme et la médaille d'honneur du travail régional départemental et communal les employés communaux :

Madame Sylvie LABROUSSE, secrétaire de Mairie (vermeil)

Monsieur Olivier CHARNASSE, agent du service technique (or)



À l'occasion du Téléthon 2023, les élèves du groupe scolaire ont fabriqué des sujets de Noël qu'ils ont pu vendre aux parents d'élèves, le vendredi 8 décembre.

Le samedi 9 décembre après-midi, une trentaine de stainhusiens ont bravé le mauvais temps pour parcourir 6 kms de randonnée aux alentours du village dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



L'ensemble des dons récoltés, lors de ces actions, seront reversés au Téléthon, ce qui représente un total de 698€.



Téléthon

Colis des anciens



C'est dans une ambiance amicale que les aînés d'Étainhus se sont retrouvés à la salle des fêtes samedi 16 décembre après-midi pour récupérer leur colis de Noël et prendre un goûter. Une occasion d'échanger quelques mots avec les amis, voisins, Monsieur le Maire et les conseillers municipaux.

Les élèves ont, comme tous les ans, réalisé une carte de vœux pour embellir l'ensemble des 70 colis distribués. Pour les personnes n'ayant pu se rendre à la distribution, les colis ont été récupérés au plus tard le 23 décembre.



Départ retraite Madame QUESNEL



Après plusieurs décennies passées à travailler pour la commune d'Étainhus et plus particulièrement au sein du groupe scolaire, Mme Eliane QUESNEL a décidé de prendre sa retraite au 31 décembre dernier. Elle assurait plus particulièrement la surveillance des enfants de classes maternelles au restaurant scolaire. Elle savait, par ailleurs, se rendre disponible pour assurer des remplacements en cas de besoin au sein de l'école ou de la commune. A l'occasion de son départ à la retraite, la municipalité a souhaité la remercier de son investissement en lui offrant un pot de départ et en partageant le verre de l'amitié avec ses collègues et des membres du conseil municipal. Monsieur le maire, Rémi MALO a pu lui exprimer notre gratitude pour sa qualité professionnelle durant toutes ses années au sein de notre commune.



Les nouvelles

Etat civil année 2023

Naissances

18 déc. 2022 FROMONT CROMBEZ Daenerys, Arwen

14 naissances recensées sur la commune pour l'année 2023, 9 ont donné leur autorisation pour la parution dans le bulletin municipal.

16 février DEHAIS Candice, Maryse, Céline

5 mars ORTALI Marcus, Nicolas

10 avril LEMAISTRE Thibault, Guillaume, Florian

14 avril VAST MERCIER Lëilana, Anaë, Cassandre

4 juillet MONTIER Raphaël, Guillaume, Jonathan

9 août EUGÈNE Lyam, David, Yannick, Charles

9 août HAUZAY MONVILLE Clémence, Françoise, Marie

7 oct. LIMARE Timéo, Jérôme, Daniel, Pierre

18 nov. LEGAL Dyonne, Jérémy, Johnny

Décès

10 janvier Maria, Firma, Cornélia PORET née PLANCQUEEL

8 avril Mireille, Nicole, Andrée PAIMPARAY née BUREL

Mariages



25 novembre
Emmanuel JOURDAIN & Morgan BOURGAULT



30 septembre
Mathieu MÉNAGER & Ophélie KUJAWA



23 décembre
François LIMARE & Ludvine MACHARD



29 avril
Cyprien GRASSIN D'ALPHONSE & Soline FRANQUE

Pacs

1 PACS a été enregistré sur la commune durant l'année 2023

Parrainages civils

3 parrainages civils ont été enregistrés sur la commune durant l'année 2023



Enquête publique plan mobilité

Dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilité (PDM), la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole réalise une enquête publique.

Cette enquête publique a pour but de donner accès aux habitants aux informations concernant ce projet et de leur permettre d'inscrire leurs observations et remarques. Pour ce faire, les stainhusiens pourront se rendre à la mairie d'Étainhus du **8 janvier au 7 février 2024** aux horaires d'ouverture habituels du secrétariat. Il y aura également la possibilité de rencontrer et d'échanger avec le commissaire enquêteur le jeudi 1^{er} février de 14 heures à 17 heures.

Ce plan de mobilité s'attachera à prendre en compte l'extension du territoire depuis le 1^{er} janvier 2019, résultant de la fusion de la Communauté De l'Agglomération Havraise, de la Communauté de Communes Caux Estuaire et de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot-l'Esneval.

Le PDM prendra également en considération les différents projets de mobilités sur le territoire, et s'attachera notamment à définir l'organisation des mobilités en lien avec l'extension du tramway.

de la commune

Travaux

Sente piétonne

Le projet tant attendu de la sente piétonne, reliant le groupe scolaire au gymnase est enfin terminé.



Une réunion technique sur le terrain s'est tenue début octobre avec la commission de travaux et les techniciens de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et du Syndicat Départemental Électrique 76 afin de régler les derniers détails techniques, les travaux ont pu démarrer à l'issue.

En effet, les parties voiries et travaux publics ont été prises en charge financièrement par la Communauté Urbaine. L'éclairage a été financé par le SDE 76.

Le passage des cars scolaires a pu reprendre dès le 13 novembre car les personnels des entreprises ont su adapter leurs activités/tâches professionnelles en fonction des horaires de passage des cars scolaires, nous les en remercions.

La commune remercie, également, les riverains pour leur patience et leur compréhension durant toute la période des travaux, qui permet aujourd'hui d'apprécier cette véritable sente piétonne par tous : enfants, habitants, enseignants, promeneurs, sportifs. Et afin de permettre le maintien de sa bonne qualité, sa bonne accessibilité tout au long de son parcours, nous rappelons qu'il est interdit de stationner sur la sente piétonne.



Entretien des routes et des bâtiments communaux en 2023

*Réfection des revêtements du chemin Lequesne et du chemin de la clef des champs.

*Réparations réalisées au printemps 2023 sur la route du Grand Barois et sur la route de Saint Sauveur.

*Travaux d'éclairage effectués dans le groupe scolaire durant l'année.

Recensement de la population de notre commune

C'est jeudi 18 janvier 2024 que commence le recensement qui dure un mois, soit jusqu'au samedi 17 février 2024. Les agents recenseurs passeront à votre domicile en semaine et pendant les week-ends. **Le recensement de la population est obligatoire.**

Qui sont les agents recenseurs ?

Elles sont deux avec chacune un secteur déterminé :

Diane COLLEVILLE et Mélanie HAREL

Chacune d'entre elles dispose d'une carte avec son nom et sa photo signée par le maire. Pour rappel, les agentes ne sont pas autorisées à rentrer à l'intérieur de votre domicile.

Pourquoi Internet est privilégié pour me faire recenser ?

Le recensement par internet est privilégié par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques). Le questionnaire sur internet est aussi beaucoup plus facile et rapide à remplir que celui sur format papier.

PC oui, smartphone non, pourquoi ?

Un rappel de taille pour le recensement par internet, il faut utiliser un poste fixe (ordinateur) pour remplir le questionnaire et non un smartphone ou une tablette qui ne permettent pas d'enregistrer le questionnaire.



Le saviez-vous ?

Étainhus comptait 1 186 habitants au dernier recensement de sa population en 2018.

En fonction du nombre d'habitants, la participation (dotation) de l'État au budget des communes varie : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal.

Enfin, le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

En conclusion, le recensement de la population permet d'estimer combien de personnes vivent en France et d'établir la population légale de chaque commune.

Bien vivre ensemble

Le Service National Universel

Le SNU propose aux jeunes filles et garçons de nationalité française âgés de 15 à 17 ans disposant d'un accord parental, un parcours de citoyenneté se déroulant en plusieurs phases.



Phase 1 : Générer la COHESION

De caractère obligatoire, cette phase permet de découvrir un territoire, une opportunité de vie collective, de créer de nouveaux liens, d'apprendre la vie en communauté et développer sa culture de l'engagement. Elle se déroule sur 2 semaines en hébergement collectif avec 200 autres jeunes dans une autre région que la sienne. L'encadrement est assuré par des adultes expérimentés et ayant reçu une formation préalable. Cette phase de cohésion comporte deux modules :

Module collectif : les domaines abordés sont l'initiation au code de la route, la formation aux premiers secours, des activités sportives et de cohésion, des activités de développement durable et de transition écologique, des ateliers autour de la défense et de la sécurité nationale, de citoyenneté et des institutions nationales et européennes, la notion de service public et l'accès aux droits.

Module personnel : chaque appelé bénéficiera d'un bilan de santé, d'une évaluation de ses apprentissages fondamentaux, d'un point d'étape sur les compétences (numériques notamment).

Phase 2 : impliquer dans une MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Également obligatoire, cette phase de deux semaines se fait : hors du temps scolaire, tout au long de l'année, près de chez soi et dans les mois suivants le séjour de cohésion. Ces deux semaines peuvent être effectuées au sein d'associations, de collectivités territoriales, d'institutions ou d'organismes publics ainsi que de corps en uniforme.

Phase 3 : Susciter l'ENGAGEMENT

A l'issue des 2 premières phases, les appelés peuvent s'engager sur la base du volontariat pour une durée de 3 mois minimum et jusqu'à 1 an dans le département de leur choix entre leurs 16 et 25 ans. Cet engagement doit concerner la défense, la sécurité et l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine et/ou de l'environnement (service civique, sapeurs-pompiers, réservistes).

4 objectifs :

- Transmettre un socle républicain
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Pour s'inscrire au SNU et pour plus d'infos : <https://www.snu.gouv.fr/>



Se garer sur une place handicapée sans la carte de stationnement adéquate (carte mobilité inclusion ou **CMI avec mention stationnement** pour les invalides civiles) entraîne une **verbalisation de 135€**, pour stationnement gênant, avec possible **mise en fourrière**.

La Mairie se réserve le droit de contacter la brigade territoriale autonome de gendarmerie en cas d'infraction.

et citoyenneté

C'EST DÉCIDÉ, JE COMPOSTE MES DÉCHETS !

Le compostage, c'est la **transformation et la valorisation des déchets organiques** en un produit semblable à du terreau : le compost. Grâce à l'action de l'oxygène et de toute une faune composée des bactéries, des champignons, des insectes et des vers, ces déchets organiques se décomposent pour devenir, après 6 à 18 mois, un compost riche en humus.

Il peut alors être utilisé directement dans vos plantations ou vos cultures et améliore la fertilité de votre sol, favorise la croissance de vos plantes ou encore protège la terre de la sécheresse et du gel.

Pourquoi composter mes déchets organiques ?

- Pour réduire mes déchets : les déchets organiques, c'est 30 % à 40 % de nos ordures ménagères en moyenne ! Autant nourrir la terre plutôt que les incinérateurs ou les centres d'enfouissement de déchets, non ?
 - Faire des économies sur mon budget jardinage : le compost est un atout de premier plan pour améliorer la croissance de mes plantes et peut avantageusement remplacer la plupart des fertilisants
 - Partager : montrer à ses enfants et petits-enfants comment une épluchure de carotte peut se transformer en laitue, partager un projet convivial avec ses voisins, renforcer la résistance de ses plantes, voir le camion de bennes à ordures passer moins souvent...
- Il existe 1001 bonnes raisons de se mettre au compostage !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les biodéchets représentent environ **un tiers de la poubelle** d'ordures ménagères dans chaque foyer. Cela représente **70 kg de déchets organiques par personne en France**. Autant dire un volume conséquent !

Les déchets incontournables et sans modération pour mon compost :

Tout est une question d'équilibre et dépendra de votre type de compost : plus il est grand, moins vous serez limités dans ce que vous pourrez y déposer.

- **Les déchets de cuisine** : épluchures de légumes et de fruits, marc de café, pain, laitage, croûtes de fromage, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés.

- **Les déchets verts** : tonte de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées...

- **Les déchets issus de végétaux** : papier, cendre, sciure, copeau, carton, plantes d'intérieur, etc.

Chaque déchet organique est apte au compostage, même bien souvent ceux pour lesquels on a des doutes, sous certaines conditions :

- **Les agrumes** : en quantité raisonnable et coupées en morceaux. A éviter dans un lombricomposteur
- **Les coquilles d'œuf** : idéalement broyées, elles ne se décomposeront pas, mais aident à l'aération du compost
- **Les branches, noyaux, os** : idéalement broyés ou ils mettront très longtemps à se décomposer
- **La viande et le poisson** : ce sont eux qui risquent d'attirer les animaux. Vous pouvez les composter dans un composteur classique, à condition de les couper en petit morceaux, de les répartir de manière homogène et de bien les recouvrir.

Où me procurer mon bac à compost ?

Il suffit de me connecter sur le site de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dans la rubrique « demander un composteur » et de remplir le questionnaire me concernant :

<https://www.lehavreseinemetropole.fr/amonservice/demarche/demander-un-composteur>



Dispositifs portés par le Département

relatifs à l'Habitat

Aide à l'habitat autonomie

Pour qui

Particuliers en perte d'autonomie bénéficiant de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) ou personnes de plus de 80 ans, propriétaires, futurs propriétaires ou locataires hors secteur HLM

Revenu Fiscal de Référence ne dépassant par le niveau « ressources très modestes ou modestes » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Montants

Aide financière de 25% du montant des travaux plafonné à 10 000 €, soit une subvention maximum de 2 500 €

Cumulable avec l'aide relevant de l'Habitat Durable et de l'aide relevant de l'Habitat Digne

Critères

Logement situé en Seine-Maritime, occupé en tant que résidence principale pendant au moins 8 mois par an

Travaux réalisés par une entreprise ou un artisan, et pas commencés avant le dépôt de la demande

Travaux ou équipements liés à l'immobilier favorisant le maintien à domicile (ex : rampes d'accès, adaptation des sanitaires...)

Contact : Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement : 02 35 03 51 52 | logement@seinemaritime.fr

Aide à l'habitat digne

Pour qui

Propriétaires occupant leur logement depuis au moins 3 ans

Revenu Fiscal de Référence ne dépassant par le niveau « ressources très modestes ou modestes » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Montants

Aide financière de 25% du montant des travaux plafonné à 50 000 €, soit une subvention maximum de 12 500 €

Cumulable avec l'aide relevant de l'Habitat Autonomie

Critères

Logement situé en Seine-Maritime, occupé en tant que résidence principale tout le long de l'année

Travaux réalisés par une entreprise ou un artisan, et pas commencés avant le dépôt de la demande

La demande doit être accompagnée d'un justificatif ou d'une grille d'évaluation validée par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S), le Service Communal d'hygiène et de Santé (S.C.H.S) et/ou l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), témoignant du caractère indigne du logement

Contact : Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement : 02 35 03 51 52 | logement@seinemaritime.fr



Aide à l'habitat durable

Pour qui

Propriétaires occupants ou futurs propriétaires occupants

Revenu Fiscal de Référence ne dépassant par le niveau « ressources très modestes ou modestes » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Montants

Aide financière de 25% du montant des travaux plafonné à 10 000 €, soit une subvention maximum de 2 500 €

Cumulable avec l'aide relevant de l'Habitat Autonomie.

Critères

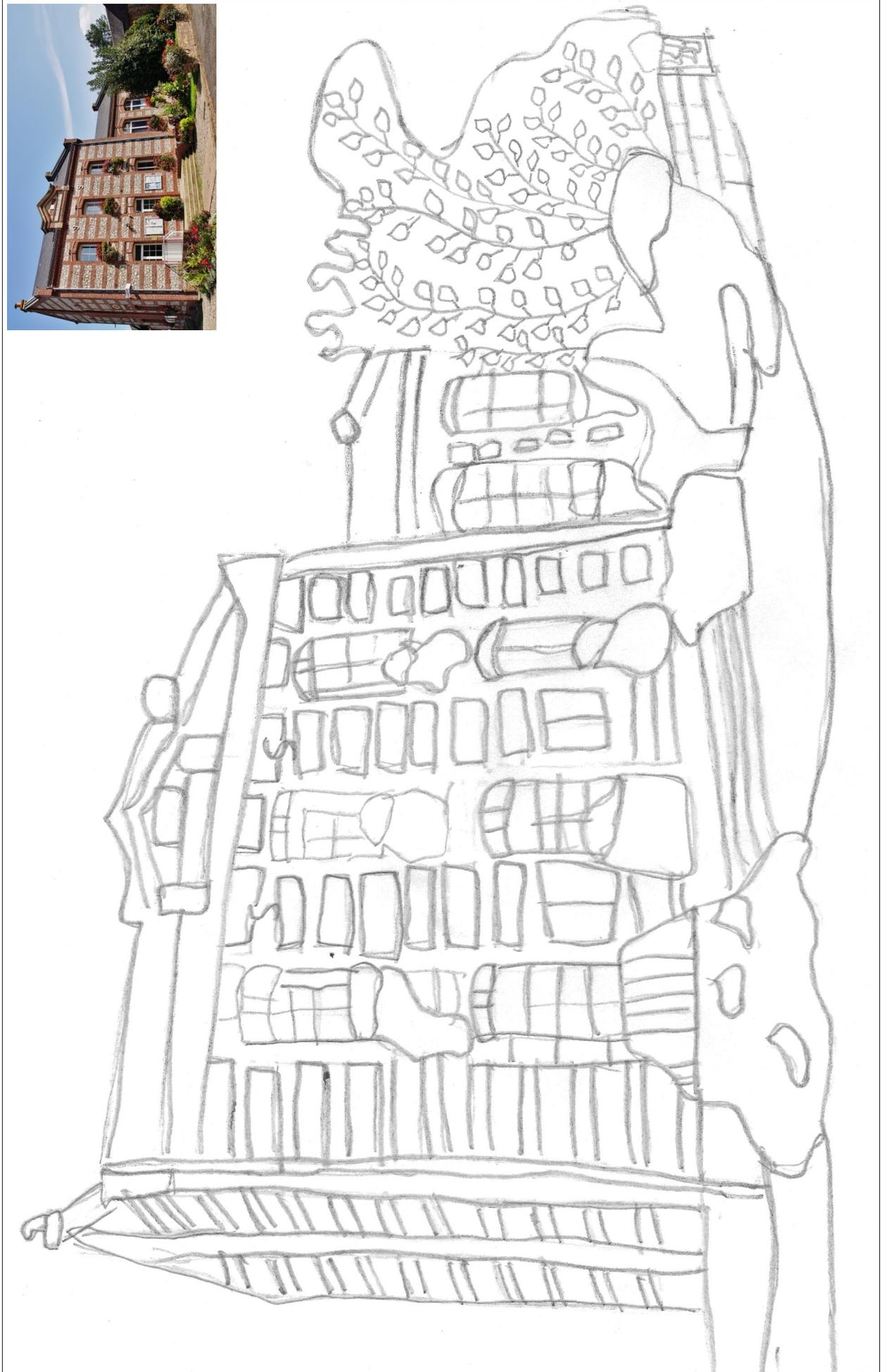
Logement situé en Seine-Maritime, achevé depuis plus de 15 ans, occupé en tant que résidence principale pendant au moins 8 mois par an

Travaux réalisés par une entreprise ou un artisan, et pas commencés avant le dépôt de la demande

Travaux favorisant les économies d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique, de mise aux normes d'habitabilité, de sécurité et de travaux liés à l'état sanitaire du logement

Contact : Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement : 02 35 03 51 52 | logement@seinemaritime.fr

Divertissement



Les informations diverses

MONOXYDE DE CARBONE

GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Se protéger

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

Les appareils sources d'émission de monoxyde de carbone



cheminée/poêle



chauffage d'appoint



chaudière



groupe électrogène

AVANT L'HIVER

- Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES RÉALISER CES OPÉRATIONS PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.

TOUTE L'ANNÉE

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...);
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

AGIR SUR LA CIRCULATION DE L'AIR

DES PRATIQUES DE BON SENS

- Ne bouches jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle (entrée et sortie d'air) qui assurent la circulation permanente d'air neuf dans le logement ;
- Aérez quotidiennement, régulièrement et suffisamment longtemps les pièces de vie du logement (salon, salle de séjour, chambres...) pour renouveler l'air ambiant, notamment après une occupation prolongée.



Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ?

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION SONT :



Si vous ressentez ces symptômes ou que vous les observez sur quelqu'un de votre entourage, appelez les secours au 112, 18 ou 15 et par SMS au 114 pour les personnes sourdes et malentendantes



PREMIERS GESTES



Aérez immédiatement les locaux,



Évacuez rapidement les locaux,



Si possible, arrêtez les appareils à combustion,



Appelez les secours.



CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ne réintégrez les locaux qu'une fois la source responsable identifiée et après le passage d'un professionnel qualifié.



pour en savoir +

www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-7

Message de l'ESPC

« Passé les deux dernières années compliquées avec la crise sanitaire, notre club a fortement rebondi passant de 140 licenciés à 220 cette saison, mais c'est surtout une satisfaction d'enregistrer 60% d'encadrants supplémentaires, dont quatre arbitres.

Notre politique d'accès au sport pour tous, dont nous sommes fiers, nous a permis cette année d'accueillir un jeune handicapé. C'est après trois mois de contraintes administratives bien française, que cet enfant a pu enfin intégrer une équipe et s'épanouir par le jeu.

Notre école de foot est donc complète et pourra profiter d'animations au Havre dans le stade Océane en ligue 1, en partenariat avec le HAC. Mais aussi lors de nombreux tournois de proximité, inter-régionaux en Bretagne et où internationaux, comme l'an dernier aux Pays Bas.

Structurellement le club dispose en nom propre de toutes les catégories de jeunes et ce n'était pas arrivé depuis longtemps.

Nous remercions les trois communes disposant de structures sportives et qui ont l'an dernier, pour Étainhus opéré un grand lifting du gymnase, Sainneville une rénovation totale des vestiaires et le début de la reconstruction du club house ; quant à Saint Gilles se profile l'aménagement extérieur de rangements, oh combien important.

Afin de marquer notre reconnaissance à Marcel LEMAITRE qui nous a quitté en 2022, il nous est apparu important de sceller sur les trophées de notre tournoi, son nom en grand, Marcel fut à l'initiative de la création du regroupement de nos clubs locaux, sage décision qui nous a pérennisé. »



Le sport avant le score

ESPC Élan Sportif de la Pointe de Caux

St Gilles de la Neuville - Étainhus - Sainneville sur Seine

Siège administratif : Mairie de Sainneville 76430 Sainneville sur Seine

Agrément Jeunesse & Sport n°7659709 Affiliation : 546323 APE: 9260 SIRET : 42150848200013

☎ 346323@lfnfooteo.com ☎ 06 21 89 25 99

<https://espc.footeo.com/>

📘 facebook.com/groups/415762231801824



Contre le Covid-19, la grippe et les virus de l'hiver, gardons le réflexe des gestes barrières.



MAIRIE D'ÉTAINHUS
- 76430 -

Permanences du Secrétariat de Mairie

Mardi 16 h 00 / 18 h 30

Jeudi 14 h 00 / 17 h 00 (sauf Juillet & Août)

Vendredi 9 h 00 / 12 h 00

Adresse : 105, rue des Anciens Combattants

Tél. : 02.35.20.90.04

Messagerie : mairie.etainhus@gmail.com

Permanences de Monsieur le Maire : Sur rendez-vous